



(*) tarifs valables jusqu'au 10 juillet 2023

Adhérez maintenant et pour l'année 2023-2024 pour profiter dès à présent :

- ▶ de notre accompagnement personnalisé au cours de votre carrière (mouvement, avancement, RDV de carrière) ;
- ▶ de notre appui, aide, soutien grâce à nos équipes de proximité ;
- ▶ de nos infos utiles en temps réel (infolettres) et de nos publications à votre domicile ;
- ▶ de notre matériel de rentrée (agenda, calendrier, bloc-notes...) ;
- ▶ de réductions jusqu'à 60 % sur les spectacles, le cinéma, le shopping ou les vacances.

Votre premier prélèvement bancaire interviendra seulement en octobre 2023 !

Vous pouvez également adhérer en ligne, par carte bancaire sur se-uns.org

Nom d'usage :
 Prénom :
 Nom de naissance :
 Née le :
 Adresse personnelle :
 Téléphone :
 Portable :
 Adresse mél personnelle :
 Département de rattachement :
 Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice :

JE SUIS

- actuellement lauréat d'un concours ou recruté sur liste complémentaire,
 en 2023-2024, je serai STAGIAIRE ▶ je paye 45€ (au lieu de 89 €)
- actuellement stagiaire,
 en 2023-2024, je serai TITULAIRE pour la première année ▶ je paye 120€ (au lieu de 169 € minimum)
- PE Certifiée CPE PLP PEPs Agrégée PsyEN (option

Ma discipline 2^d degré :

Montant de la cotisation :
.....

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa
en 10 prélèvements et je retourne le mandat Sepa qui figure au dos.
La cotisation comprend notamment l'abonnement à notre revue pour un montant total de 36 € annuel.

Date : Signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier du SE-Unsa. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Tout adhérent du SE-Unsa est adhérent de l'Unsa Éducation et de l'Unsa. Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à apo@se-uns.org

À retourner à :





Adhérez au SE-Unsa.....

Instructions pour le prélèvement fractionné

- ▶ Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- ▶ Dater et signer
- ▶ Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un Rice.



Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs^(*) du mandat, joindre un RIB ou Rice, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom^(*) :

Votre Adresse^(*) :

.....

Code postal^(*) :

Ville^(*) :

Pays^(*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN^(*) :

BIC^(*) :

Le^(*) :

Signature^(*) :

À^(*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

N.B. : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.